



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 24/09/2026

ID : 044-214400301-20260916-D20260993-DE

7300-L-SD
SLO



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques des Pays de
la Loire et du département de Loire-Atlantique

Pôle d'évaluation domaniale

4 quai de Versailles – CS 93503
44035 Nantes Cedex 1

téléphone : 02 40 20 75 96

mél. : drfip44.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe VISTOUR

téléphone : 06 85 11 61 41

courriel : philippe.vistour@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 30898154

Réf OSE : 2026-44030-27414

Le 27/04/26

Le Directeur régional des finances publique
des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique

à

COMMUNE DE LA CHAPELLE-DES-MARAIS

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2023-44030-9028.

Par une saisine du 24/04/2026, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale des parcelles F n°304, F n°308, F n°309, situées Prés de la Gétinais 44410 La Chapelle-des-Maraïs. Elles représentent une superficie totale de 2 250 m² en zone NA1 au PLU.

En effet, cet avis est désormais révolu.

Par ailleurs, aucune modification concernant les parcelles n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le PED.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **la valeur vénale fixée à 405 € HT, hors droits et charges**, est reconduite. Marge d'appréciation de 10 %

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur régional des finances publiques

Philippe VISTOUR
inspecteur des finances publiques